# prison régionale en musée national

À mon humble avis, il faut éviter, au moment où les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'œuvre devront passer à la conception du musée, à son organisation, les deux écueils suivants : celui de la vulgaire inconsistance, d'une part, et celui du mauvais goût granguignolesque, d'autre part…

Dans ce musée, tout doit être très simple et à la fois fortement évocateur, dramatique mais avec retenue, objectif et sans concession. Il est de surcroît impératif, pour monter un musée digne de ce nom, de consulter les personnes idoines, les experts, les muséologues, les historiens, les hommes de l'art, et éventuellement s'inspirer des musées étrangers. Dans cette affaire, il ne saurait y avoir de place ni à l'improvisation ni à l'amateurisme. Il n'est pas non plus question de tomber dans le facile à travers des dépenses somptuaires ; on peut réaliser un musée sans choir dans la prodigalité et faire des dépenses «sans compter». Au contraire, il faut s'en tenir au raisonnable, au possible et au convenable.

En 1971-1972, j'ai eu la chance de pouvoir visiter, à Varsovie, l'entresol et un niveau du siège du ministère de l'Instruction nationale, où les troupes d'occupation nazies avaient installé un service de répression. J'en ai gardé intacts de saisissants souvenirs. Le premier est celui du bureau de l'officier nazi qui commandait ce service : j'ai vu posée sur son bureau une machine à écrire frappé de l'aigle du grand Reich, et suspendus à un portemanteau la vareuse vert de gris de l'officier et son ceinturon en cuir avec la sacoche assortie d'où dépassait la crosse d'un lourd pistolet Mauser, ainsi qu'une casquette de gradé.

J'avais l'impression que cet Allemand venait à peine de sortir de son bureau. Au fond de ce même bureau, j'ai vu une petite armoire à baies vitrées contenant quelques instruments de torture : des tenailles, des pinces et une lourde boule en métal tenue par une chaîne et qui servait sans doute à fracasser les os des suppliciés.

Je suis ensuite passé devant un autre bureau ; sa porte avait cette particularité d'avoir deux «yeux de bœuf», placés l'un sur l'autre ; l'un servait à guetter le prisonnier enfermé à l'intérieur et l'autre, un peu plus large, à lui tirer dessus, au révolver, pour le tuer. Lorsqu'on m'a ouvert la porte de ce sinistre bureau, j'ai vu sur le parquet, des taches de sang, couvertes, pour en assurer la conservation, d'une couche de vernis transparent.

La troisième pièce que j'ai visitée est une salle assez grande et très sombre, où l'on diffusait une musique d'une infinie tristesse, une composition de Chopin je crois, pendant que trente ou quarante jeunes écoliers se recueillaient dignement face à un mur d'où pointaient de nombreux petits becs de gaz au bout desquels vacillaient de petites flammes, symboles des vies qui se sont tragiquement achevées dans ces sinistres locaux. C'est cela un musée-lieu de mémoire : on s'y rend pour se remémorer les souffrances et les sacrifices, s'incliner devant l'héroïsme, honorer les morts et les vivants. Un musée a pour but premier de transmettre aux générations nouvelles la Mémoire et l'Histoire ! J'ose espérer, après ce que j'ai vu à Varsovie, que l'on dispose encore chez nous du matériel et des objets nécessaires pour reconstituer des geôles et un «mitard», cette terrible cellule (*siloun* dit-on dans notre dialecte local !) où l'on enfermait, jetées à même le sol sale et humide, «les fortes têtes».

J'espère aussi que l'on montrera ce qu'était à cette époque-là le «prétoire», ce tribunal interne à la prison, où les juges n'étaient pas des juges mais des «matons» ; en peu de mots, le prétoire incarnait le non-droit et ce que peut représenter un tribunal «hors la loi»… J'ose espérer aussi qu'on regroupera dans ce musée, pour les protéger, les conserver, les filmer, les numériser et les ouvrir, le moment venu, aux chercheurs, aux universitaires et aux historiens, les registres d'écrou de cette période, ainsi que les extraits des jugements et arrêts de condamnation en vertu desquels les détenus purgeaient leurs peines. Je crois qu'il est facile de comprendre l'intérêt qu'il y aurait à réunir dans ce musée, cet extraordinaire fonds documentaire de la Révolution algérienne.

Ce musée devrait être en mesure de se constituer une bibliothèque, une photothèque et une filmothèque spécialisées. Il devrait avoir sa revue périodique, son programme annuel de visites réservées aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants. Il devrait rapidement être en situation de présenter un programme annuel de conférences-débats, organisées soit dans ses murs – il y a de grandes salles dans Serkadji — soit dans toute autre institution publique ou privée, à Alger et ailleurs.

Ce musée ne devrait pas se limiter à stocker des documents, des pièces et des objets, et à veiller à leur protection ainsi qu'à leur bonne conservation ; il lui faut aussi assurer leur mise en valeur par l'organisation d'expositions ponctuelles, la diffusion de publications didactiques, la tenue de conférences-débats et de conférences de vulgarisation, l'organisation de visites guidées pour les jeunes et… les moins jeunes.

***Il devrait rapidement être en situation de présenter un programme annuel de conférences-débats, organisées soit dans ses murs – il y a de grandes salles dans Serkadji — soit dans toute autre institution publique ou privée, à Alger et ailleurs.***

***J'ose espérer, après ce que j'ai vu à Varsovie, que l'on dispose encore chez nous du matériel et des objets nécessaires pour reconstituer des geôles et un «mitard», cette terrible cellule (siloun dit-on dans notre dialecte local !) où l'on enfermait, jetées à même le sol sale et humide, «les fortes têtes». J'espère aussi que l'on montrera ce qu'était à cette époque-là le «prétoire», ce tribunal interne à la prison, où les juges n'étaient pas des juges mais des «matons» ; en peu de mots, le prétoire incarnait le non-droit et ce que peut représenter un tribunal «hors la loi»…***

## Pas de mémoire sélective, et pas d'histoire tronquée

Mais la Mémoire et l'Histoire ne sauraient être sélectives, et moins encore tronquées. Dans ce grand musée que tous nous attendons avec impatience, il faut, certes, évoquer dans la dignité et la sérénité requises les 222 condamnés à mort exécutés et honorer les autres 1 300 condamnés à mort qui ont grâce à Dieu échappé à l'exécution, saluer les dizaines de milliers de personnes qui ont été privées de leur liberté pendant des années ou même seulement quelques mois, et qu'on a jetées dans les prisons de tout le pays, non seulement à Alger, mais aussi à Oran, Constantine, Sétif, Chlef, Lambèse, Berrouaghia, Annaba, Béchar, etc. Et il ne faut surtout pas oublier ceux qui ont été incarcérés en France, c'est-à-dire les détenus de Fresnes, de la Santé, des Baumettes, ceux de Lyon, de Bordeaux, de Lille, de Strasbourg… et de toutes les autres maisons d'arrêt et centrales de France. Dans le «Rapport général» de juin 1962, présenté au ministre de la Justice par le procureur général, Robert Schmelk, directeur de l'administration pénitentiaire, j'ai découvert dans la section «Statistiques» ces mentions et chiffres : population pénale de la catégorie A, entendre par là «les Nord- Africains (….) prévenus ou condamnés, incarcérés pour des faits en relation avec les évènements d'Algérie (…), se composait, pour toute la France, au 1/1/1961 : de 5 880 détenus et au 1/1/1962 : de 5 383 détenus»… Ce n'est pas rien, d'autant plus que près d'une dizaine de milliers d'autres Algériens avaient été à certaines périodes internés ou assignés à résidence dans des camps d'internement gérés par le ministère de l'Intérieur et situés en France. Ces internés administratifs ont, eux, leur place dans le futur musée. Ce n'est pas une faveur qu'on leur ferait, c'est leur droit d'être évoqués dans ce musée, et il est du devoir des autorités publiques de ne pas les oublier.

Je dirais exactement la même chose à propos des Algériens qui sont passés par les centres de triage et de transit (CTT) situés en Algérie, comme celui de Beni Messous ou dans les camps d'internement (on disait par euphémisme, centre d'internement administratif et parfois centres d'assignation à résidence), comme ceux de : Bossuet (Sidi Bel-Abbès), Saint Leu (Arzew.Oran), Paul Cazelles (Djelfa), Bordj Nem (Dréan, Tarf, Annaba), Carrières (Sidi Ali. Cassaigne. Mostaganem), Kasr Ettir (Sétif), la ferme Lucas (Batna), Morand (Médéa), la ferme Ameziane (Constantine), Chabert (Aïn-Témouchent), Aïn Sfa (Tissemsilt), Point Zéro (Relizane. Mostaganem), Tefeschoun aujourd'hui Khemisti (Tipasa). Ces camps étaient tenus et gérés le plus souvent par des officiers de l'armée. Il est de notoriété publique qu'on y pratiquait la torture. Beaucoup de personnes arrêtées y ont été tuées ou y ont disparu.

Selon l'ancien secrétaire général de la préfecture d'Alger, M. Paul Teitgen, quelque 3 000 personnes arrêtées par l'armée qui avait reçu des autorités civiles une totale délégation des pouvoirs de police, avaient disparu en six mois à peine, durant la bataille d'Alger. Ces chiffres ont été confirmés par le général Aussaresses lui-même, qui était alors commandant d'une unité appelée «Escadron de la mort» ; il a en effet publiquement reconnu, en s'en vantant du reste, avoir fait arrêter en six mois pas moins de 24 000 personnes. Il faut signaler, par ailleurs, que certaines sources font état de la création, à partir de 1958, de centres militaires d'internement (CMI), où l'on enfermait les éléments de l'ALN faits prisonniers ; ils y étaient placés en vue de leur «rééducation», entendre par là pour lavage de cerveau, endoctrinement, récupération et éventuellement retournement ; ces tâches étaient assumées par les militaires et les gradés du 5e bureau de l'action psychologique. On ne peut terminer cet exposé – triste listing des horreurs de la guerre d'Algérie — sans parler des épouvantables «camps de regroupement».

Ce sont des lieux, clôturés ou non, faits de huttes, de tentes et de baraques, dans lesquels l'armée parquait des familles entières de paysans et de ruraux, avec hommes, femmes et enfants. On a évalué le nombre des personnes ainsi «regroupées» à environ 2 000 000. Les gens étaient brutalement arrachés à leurs habitations ou à leurs hameaux, dans le but de priver l'ALN de tout soutien populaire et d'empêcher son ravitaillement en vivres. Ils étaient conduits vers ces lieux, dans des conditions inhumaines et dramatiques. Les zones évacuées ou vidées de leurs habitants, devenaient des «zones interdites», c'est-à-dire des zones militaires où l'armée avait droit de vie et de mort sur tout ce qui bouge ! Les «regroupés», à l'origine déjà pauvres et démunis, ont connu dans ces centres la famine, la maladie, le froid, les coups et l'humiliation… Ils dépendaient du bon vouloir des chefs de centre, généralement des militaires ou des fonctionnaires de police en retraite qui disposaient chacun d'une chiourme locale armée.

La mortalité infantile était particulièrement élevée dans ces centres ; un rapport d'inspection a évalué le nombre d'enfants morts à 500 par jour !

La situation qui prévalait dans ces centres est décrite avec précision et objectivité dans le rapport d'enquête établi par Michel Rocard, ancien élève de l'ENA, qui effectuait alors un stage en Algérie dans les services civils de l'armée. Grâce à des fuites organisées, de larges extraits de ce rapport furent publiés dans deux médias au moins, en l'occurrence *Le Nouvel Observateur* du 17 avril 1959 et *Le Monde* du 18 avril 1959, provoquant un énorme scandale tant dans la société politique que dans la société civile de la Ve République. On ne peut assurément pas ne pas réserver une place importante à l'évocation de ces «camps de concentration» — ces mots sont de M. Michel Rocard —, mais que les documents administratifs officiels nommaient «centres de regroupement», par euphémisme ou peut-être par pur cynisme.

**Z. S.**